

Système de dénonciation des comportements de violence et/ou d'intimidation

Notre école encourage le signalement de tout événement à caractère violent ou d'intimidation, car l'intimidateur tire son pouvoir du secret dans lequel il enferme sa victime.

Les élèves, le personnel de l'école, les parents ou toute autre personne peuvent signaler un événement.

Voici la procédure pour effectuer un signalement ou une plainte

1. Une personne signale un événement ou fait une plainte verbalement, par écrit;
2. La direction ou la personne de l'école qui est responsable de ce dossier analyse la situation et intervient selon le protocole de l'école en donnant un suivi le plus rapidement possible;
3. Elle effectue un suivi auprès du parent;
4. En tout temps, le plaignant et ses parents peuvent joindre la personne responsable de ce dossier;
5. Si le parent demeure insatisfait, il a recours au secrétaire général du Centre de services scolaire au Protecteur de l'élève par la suite.

La direction de l'école prend au sérieux tout signalement et intervient immédiatement. Elle consigne tout signalement ou intervention afin d'en assurer le suivi auprès de tous les acteurs concernés : intervenantes, élèves, parents, témoin(s).

De plus, le secrétaire général du CSS est informé de chaque plainte retenue en matière d'intimidation ou de violence.

STOPPER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION SUR LE CHAMP EN 5 ÉTAPES (A.I.D.E.R.)¹

- 1 ARRÊTER LA SITUATION DE VIOLENCE**
 - Interrompre le commentaire ou le geste.
 - Intervenir publiquement.
- 2 IDENTIFIER LE TYPE DE VIOLENCE**
 - Nommer le comportement observé.
 - Mettre l'accent sur le comportement inadéquat et non l'individu.
- 3 DÉPERSONNALISER L'INTERVENTION**
 - Nommer qu'à l'école, ce comportement est interdit.
 - Nommer l'impact possible.
 - Formuler le comportement attendu.
- 4 EXIGER UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENT**
 - S'adresser directement à l'auteur.
 - Encourager la victime et les témoins à dénoncer un tel comportement.
 - Enseigner éventuellement les bons comportements à l'auteur.
- 5 RÉFÉRER À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE**
 - Informer l'auteur et la victime qu'un suivi sera fait auprès d'eux.
 - Aviser la direction d'école (information transmise et consignée).
 - Appliquer la trajectoire d'intervention de l'école, au besoin.

Si vous jugez que la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'acte criminel, contactez le service de la sécurité publique. Pour plus d'information consultez le www.branchespositif.gouv.qc.ca

INTIMIDATION + VIOLENCE 100% PRÉVENTION 100% INTERVENTION

¹ Adapté par Beaumont et Paquet (2012) selon le modèle proposé par le Toronto District Board.
Référence : Modèle produit par la Commission scolaire des Navigateurs et adapté par la Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Ressources disponibles

Tel-Jeunes	1-800-263-2266 www.teljeunes.com
Ligne Parents	1-800-361-5085 www.ligneparents.com
Jeunesse J'écoute	1-800-668-6868 www.jeunessejeecoute.ca
Moozoom	www.moozoomapp.com
Éducaloi	www.educaloi.qc.ca/capsules/intimidation-et-la-violence-a-l-ecole/
Gouvernement du Québec	www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/intimidation/a-propos
Projet de loi 56	www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-56-39-2.html?appelant=MC



PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

DOCUMENT EXPLICATIF AUX PARENTS

Portrait de la situation

Forces:

Climat de sécurité, clarté des règles et le mode de vie qui contribuent au bon fonctionnement de l'école.

Objectifs:

Diminuer de 20 % le nombre de situations de manquements majeurs pour tous les élèves d'ici juin 2026.

Diminuer de 20 % le nombre de situations de manquements mineurs pour tous les élèves d'ici juin 2026.

Manifestations de la violence:

-Le personnel de l'école est proactif et intervient pour la prévention de la violence et lors de manifestations de comportements violents.

- Réduire la violence verbale ;
- Réduire la violence physique ;
- Réduire la violence psychologique ;
- Réduire la cyberintimidation.

Membres du comité de coordination:

Direction, enseignant(e)s et l'équipe-école.

Résultats 2024-2025:

Ateliers d'habiletés sociales en classe pour tous les élèves et activités parascolaires variées.

Prise de position de l'école des Perséides

L'École a la volonté de faire respecter les droits de tous, dans le but d'offrir le meilleur climat afin de favoriser le bien-être, le développement personnel, social et scolaire des élèves.

Définitions importantes

L'intimidation est **répétitive**; elle est **directe** ou **indirecte** :

- Exclure une personne; la rendre moins populaire en répandant des rumeurs;
- Diffuser via l'univers virtuel: téléphone cellulaire, texto, messagerie, courriel, internet, des informations pour porter atteinte à sa réputation, attaquer son image, profaner des menaces de tout genre.

La **violence** est toujours **intentionnelle** :

- Se manifeste par des gestes : bousculades, coups, batailles avec des blessures corporelles, mais aussi psychologique;
- La violence verbale s'entend et blesse autant : injures, sarcasmes, propos médisants, etc.

Violence/intimidation ≠ Conflit/chicane

Les notions de conflit ou de chicane **s'arrêtent dans un délai raisonnable**, avec ou sans l'intervention des adultes de l'école ou des parents.

Mesures de soutien pour l'élève

L'école assure l'accompagnement nécessaire à l'élève intimidé, à l'élève intimidateur, aux témoins ainsi qu'à leurs parents.

- Rencontre de soutien par les intervenants de l'école;
- Assurer la protection de l'élève;
- Si l'élève est à l'aise, faire une médiation avec les autres élèves concernés;
- Faire une référence à un intervenant externe au besoin;
- Sensibiliser les élèves des conséquences possibles des situations d'intimidation et de violence chez les victimes, les témoins et les auteurs ;
- Enseignement explicite des comportements attendus ;
- Favoriser le développement des compétences personnelles et sociales : gestion des émotions, empathie, résolution de conflits, communication non violente, affirmation de soi, etc.;
- Communiquer avec les parents des élèves concernés.

Confidentialité ≠ Anonymat

Toutes les plaintes et les signalements seront traités de façon confidentielle par les personnes mandatées par la direction de notre école. Afin d'accompagner l'élève intimidé ou violenté, il est important de pouvoir retracer les auteurs de ces gestes et faire rapidement une intervention avant que la situation ne s'aggrave. Nous devons donc les rencontrer.

*****Cependant, les parents reçoivent ***
uniquement l'information liée à leur enfant.**

Mesures visant la collaboration des parents

Les manifestations de la violence s'observent bien avant l'entrée à l'école. La vigilance et la collaboration étroite des parents en matière de violence et d'intimidation sont indispensables. Nous comptons donc sur votre implication afin que vous discutiez de ce phénomène avec votre enfant :

1. Des moyens de communication diversifiés et efficaces pour informer le parent d'une situation problématique qui existe à l'école;
2. Nous incitons les parents à transmettre à l'école des informations qui peuvent résoudre des problèmes d'intimidation et de violence avant que la situation ne progresse;
3. Nous demandons aux parents d'appuyer l'école et d'assurer les suivis aux conséquences qui pourraient être imposées à leur enfant.

Résumé de nos actions préventives et éducatives

- Accueil des élèves;
- Programme d'enseignement explicite des comportements;
- Plan d'action/Plan d'intervention/Protocole
- Via le programme de CCQ et en sous-groupe pour certains élèves, développement des habiletés sociales (ex: MOOZOOM);
- Explication, enseignement, application et gestion du Mode de vie;
- Ateliers de prévention et sensibilisation par les intervenants scolaires et le policier-école;
- Etc.